

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12987**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique

Nouvel intitulé : Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe service interconsulaire Artois-Douais d'éducation permanente (SIADEP), Chambre de commerce et d'industrie - ESMAE (CCI de Lyon - ESMAE)	Président du SIADEP, Président de la CCI de Lyon

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336w Commercialisation

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller de vente en parfumerie et cosmétique est susceptible de réaliser l'ensemble des prestations de services proposées par le point de vente parfumerie, d'assurer des fonctions de vente, conseils produits personnalisés à chaque client en fonction de ses besoins et attentes spécifiques. Son champ d'activité se situe dans les domaines de référence suivants :

1. Il conseille et vend des produits de parfumerie et cosmétiques. Il fidélise le client ;
2. Il pratique les soins esthétiques et gère sa cabine ;
3. Il participe à la gestion, à l'animation et à l'aménagement du point de vente, il collabore au développement de l'image de qualité de son entreprise.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES :

- mettre en oeuvre les techniques spécifiques à la vente du parfum et des lignes parfumées : de la reconnaissance olfactive au développement du vocabulaire spécifique (en adéquation avec les attentes du consommateur)
- mettre en oeuvre les techniques spécifiques à la vente des produits cosmétiques
- mettre en oeuvre les techniques spécifiques à la vente des produits de maquillage
- assurer le conseil auprès d'un public étranger (anglais technique)
- appliquer les techniques de manucure, de beauté des pieds, et les techniques d'épilation dans le respect des normes et de la réglementation.
- mettre en oeuvre les appareils de bronzage dans le respect de la réglementation

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce dans les PME/PMI du secteur de la parfumerie et cosmétiques et au sens large de la beauté.

- Conseiller/ère de vente en parfumerie - Conseiller/ère de vente en parfumerie et esthéticien/cienne

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

D1208 : Soins esthétiques et corporels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le titre est délivré après évaluation en contrôle continu (25%) et examen final comportant quatre composantes : 1 - Rapport professionnel soutenu devant un jury

2 - Anglais (simulation de vente) et connaissance des marques (épreuve écrite)

3 - Vente :

- vente conseil
- conseil du parfum (évaluation olfactive)
- conseil de soin (fiche conseil soins)
- conseil du maquillage

4 - Epreuve pratique de prestations de soins esthétiques

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	90 à 100 % de professionnels du domaine de la parfumerie.
En contrat d'apprentissage	X	90 à 100 % de professionnels du domaine de la parfumerie.

Après un parcours de formation continue	X	90 à 100 % de professionnels du domaine de la parfumerie.
En contrat de professionnalisation	X	90 à 100 % de professionnels du domaine de la parfumerie.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	90 à 100 % de professionnels du domaine de la parfumerie.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Technicien Supérieur du Commerce spécialisation parfumerie et cosmétiques (niveau III) titre délivré par le Groupe SIADEP	

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

Cette certification correspond à la fusion de deux anciens titres homologués, dont les références sont les suivantes :

- 'Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique' délivré par la CCI de Lens, Groupe SIADEP, Institut national de la parfumerie

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 17 avril 1999 et jusqu'au 31 décembre 2003

Arrêté du 15 avril 1999 publié au Journal Officiel du 17 avril 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique'.

Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Conseillère de vente, esthéticienne cosméticienne'.

-----  
- Conseil-vente en cosmétologie et parfumerie' délivré par la CCI de Lyon

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

75 titres sont délivrés par an

#### Autres sources d'information :

<http://www.siadep.com>

<http://www.formalyon.cci.fr>

#### Lieu(x) de certification :

CCI DE LENS - SIADEP 19, rue Marcel Sembat BP 006  
62301 Lens Cedex

CCI DE LYON - CENTRE DE FORMATION DE LA CCI DE LYON  
36, rue Sergent Michel Berthet

CP 305

69337 Lyon Cedex 09

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique

**Certification suivante :** Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique